



DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAFI

Guinée équatoriale

EB.2019.23

**Adoptée le 16 octobre 2019 lors de la 14^e réunion
du Conseil d'administration à Genève**

Considérant :

- la soumission à CAFI d'une 2^e version du Cadre national d'investissement (CNI) REDD+ pour la Guinée équatoriale ;
- les examens des évaluateurs indépendants ;
- l'intégration de considérations relatives aux forêts et à l'utilisation des terres dans le cadre de la 3^e Conférence économique nationale et de l'élaboration subséquente de la nouvelle Stratégie nationale de développement économique de la Guinée équatoriale ;

le Conseil d'administration de CAFI

- 1) Adresse ses remerciements renouvelés à la délégation de haut niveau qui a participé à la 14^e réunion du Conseil d'administration de CAFI ;
- 2) Demande au Gouvernement de la Guinée équatoriale de mener à bien, avec le soutien de la FAO, les révisions de leur CNI sur la base de la 2^e évaluation indépendante et de fournir une matrice de réponse ;
- 3) Félicite les autorités pour leurs avancées concrètes en ce qui concerne la planification de l'utilisation des terres et les encourage à continuer d'intégrer pleinement les questions relatives aux forêts et à l'utilisation des terres dans ce processus, ainsi qu'à intégrer une planification de l'utilisation des terres respectueuse des forêts dans leurs nouvelles stratégies nationales de développement ;
- 4) Réitère son encouragement à suivre la gouvernance du secteur forestier, ainsi que les effets sur la production de bois de l'interdiction d'exporter des grumes en 2018 ;

- 5) Encourage le Gouvernement à s'engager dans un dialogue politique et technique avec les pays voisins ;
- 6) Proposera une feuille de route pour un dialogue politique de haut niveau entre le Gouvernement et le Conseil d'administration de CAFI, sur la base de données actualisées.